



RCS : BORDEAUX  
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00343  
Numéro SIREN : 494 030 182  
Nom ou dénomination : COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2015 sous le numéro de dépôt 1926

## DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de Commerce  
de Bordeaux

Les soussignés :

Le - 3 FEV. 2015

- **Monsieur Jean-Marc ROY,**

Agissant en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société AUDIT SUD CONSEIL, société anonyme au capital de 1 200 000,00 euros dont le siège social est situé 8 Rue Faraday, 64140 BILLERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 351 663 521,

Dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 31 décembre 2014,

Et :

- **Madame Quitterie LENOIR,**

Agissant en qualité de Président de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 350 000,00 euros, dont le siège social est 9 Allée Serr, 33100 BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 494 030 182,

Dûment habilitée à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 31 décembre 2014,

Font les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R. 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

### EXPOSE

1) Le Conseil d'Administration de la société AUDIT SUD CONSEIL et l'Assemblée Générale de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, réunis en date du 21 novembre 2014, ont arrêté un projet de traité d'apport partiel d'actif entre les deux sociétés et donné chacun à son Président les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif, signé par le Président du Conseil d'Administration de la société AUDIT SUD CONSEIL et par le Président de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, suivant acte sous seing privé en date du 21 novembre 2014, contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de l'apport partiel d'actif, la désignation et l'évaluation des éléments d'actif et de passif de la société AUDIT SUD CONSEIL, la rémunération de l'apport.

2) Sur requête conjointe du Président du Conseil d'Administration de la société AUDIT SUD CONSEIL et du Président de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, le Président du Tribunal de commerce de BORDEAUX a, par ordonnance en date du 07 novembre 2014, désigné Madame Corinne LYONNET en qualité de Commissaire à la scission des sociétés AUDIT SUD CONSEIL et COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.



3) Un exemplaire du projet de traité d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de PAU, le 26 novembre 2014 pour la société AUDIT SUD CONSEIL, et au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, le 26 novembre 2014 pour la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT,

4) L'avis du projet d'apport partiel d'actif prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au Bodacc en date du 05 décembre 2014 pour la société AUDIT SUD CONSEIL.

L'avis du projet d'apport partiel d'actif prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au Bodacc en date du 30 novembre 2014 pour la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.

5) Les documents énumérés à l'article R. 236-3 du Code de commerce ont été mis à la disposition des actionnaires de la société AUDIT SUD CONSEIL, au siège social, dans les conditions prévues à l'article susvisé.

Les documents énumérés à l'article R. 236-3 du Code de commerce ont été mis à la disposition des associés de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, au siège social, dans les conditions prévues à l'article susvisé.

En outre, le rapport du Commissaire à la scission sur l'évaluation des apports a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX le 12 décembre 2014 et au Greffe du Tribunal de Commerce de PAU le 12 décembre 2014.

6) Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société AUDIT SUD CONSEIL a approuvé le traité d'apport partiel d'actif signé à BORDEAUX le 21 novembre 2014 avec la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT,

7) Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, réunie postérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AUDIT SUD CONSEIL, a notamment :

- approuvé le traité d'apport partiel d'actif, les apports stipulés, leur évaluation et leur rémunération,

- décidé l'augmentation du capital social de la Société et la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts,

- décidé l'inscription de la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres créés au crédit d'un compte "Prime d'apport" d'un montant de 322.540,52 euros sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux,

- constaté la réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif et de l'augmentation de capital,

8) L'avis prévu au Code de commerce pour la réalisation de l'apport partiel d'actif sera publié dans le journal d'annonces légales LES ECHOS JUDICIAIRE GIRONDINS en date du 13 janvier 2015.

**Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :**

## DECLARATION

Les soussignés, ès-qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations d'apport partiel d'actif et d'augmentation de capital relatées ci-dessus, ainsi que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, avec un exemplaire de la présente déclaration :

- un exemplaire du traité d'apport partiel d'actif et de ses annexes,
- une copie certifiée conforme et enregistrée du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT du 31 décembre 2014,
- une copie certifiée conforme des statuts mis à jour de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.

Seront en outre déposées au Greffe du Tribunal de commerce de PAU :

- une copie certifiée conforme de la présente déclaration de conformité,
- une copie certifiée conforme du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AUDIT SUD CONSEIL du 31 décembre 2014.

La présente déclaration est établie afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.

Fait à BORDEAUX

Le 20 janvier 2015

En QUATRE (4) exemplaires originaux.

**Pour la société  
AUDIT SUD CONSEIL  
Monsieur Jean-Marc ROY**



**Pour la société  
COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT  
Madame Quitterie LENOIR**

